

AOAC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 €uros

Siège social : Lieudit le Trian – 907 Chemin de la Plaine – 38210 TULLINS

Siret 480 066 174 00016 - RCS GRENOBLE

PROCES VERBAL DE DELIBERATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 23 OCTOBRE 2023
--

*L'an deux mille vingt trois,
Le lundi 23 octobre à 18 heures*

Au siège social de la société, à TULLINS,

Les associés de la Société à Responsabilité Limitée AOAC, au capital de 2000 €, divisé en 2000 parts sociales de 1 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation de la Gérance.

SONT PRESENTS :

Monsieur ANTHOUARD Henri Demeurant, 907 Chemin de la Plaine – 38210 TULLINS Propriétaire d'une part	1 part
---	--------

Madame DUCRUET Valérie, Demeurant, 907 Chemin de la Plaine – 38210 TULLINS Propriétaire de mille neuf cent quatre vingt dix neuf parts	1 999 parts -----
--	----------------------

TOTAL EGAL AU NOMBRE DE PARTS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL : Deux milles parts	2 000 parts
--	-------------

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

L'assemblée est présidée par Madame DUCRUET Valérie, gérant associé.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Avril 2023
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 25 JUILLET 1966, et décision à cet égard,
- Pouvoirs en vue des formalités.

Elle dépose devant l'Assemblée et met à disposition de ses membres :

- Un exemplaire des statuts de la société
- Les comptes annuels arrêtés au 30 Avril 2023
- Le rapport de gestion et le rapport spécial établis par la gérance,
- Le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée,

Elle précise que tous les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société, dans le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Lecture est ensuite donnée au rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 25 juillet 1966, établi par la gérance.

Enfin, elle déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement au voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 Avril 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 6 977.75 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 Avril 2023 et la distribution de dividende, comme suit :

- | | |
|--|----------------|
| • Autres réserves (<i>solde antérieur</i>) | 9 243.69 Euros |
| • Résultat de l'exercice | 6 977.75 Euros |

Soit un bénéfice distribuable de 16 221.44 Euros
qui sera réparti comme suit :

- | | |
|---|----------------|
| • Distribution de dividende 4.50 € la part soit | 9 000.00 Euros |
| • Autres réserves (<i>nouveau solde</i>) | 7 221.44 Euros |

La mise en paiement devra avoir lieu au plus tard le 31 janvier 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 25 juillet 1966 et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune des conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

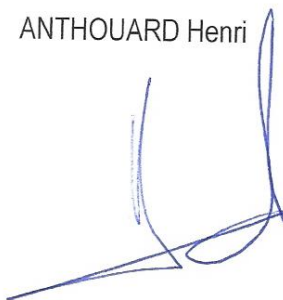
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h30 heures.

De tout ce que dessus, il est dressé un procès-verbal, lequel a été signé par tous les associés présents ou par leurs mandataires, après lecture.

DUCRUET Valérie

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'V' and 'D'.

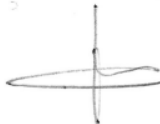
ANTHOUARD Henri

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'A' and 'H'.

Bilan Actif détaillé

ACTIF	Solde		Variation	
	30/04/2023	30/04/2022	Montant	%
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISÉ				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., matériel et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
218300 MATERIEL BUREAU ET INFO.	1 636.67	1 636.67		
218400 MOBILIER	2 519.75	2 519.75		
281830 AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	-1 636.67	-1 636.67		
281840 AMORT.MOBILIER	-2 519.75	-2 519.75		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	10 476.00	10 312.00	164.00	1.59
261000 TITRES DE PARTICIPATION	10 476.00	10 312.00	164.00	1.59
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité en portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	28.00	28.00		
275000 DEPOTS CAUTIONNEM.VERSES	28.00	28.00		
TOTAL (I)	10 504.00	10 340.00	164.00	1.59
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Clients et comptes rattachés	12 590.00	9 690.00	2 900.00	29.93
411100 Clients	12 590.00	9 690.00	2 900.00	29.93
Autres	346.20	141.98	204.22	143.66
401100 Fournisseurs	204.10	29.00	175.10	603.45
445665 TVA DEDUCTIBLE 20Pct	17.70	0.38	17.32	-
445860 TV A/FACT.NON PARVENUES	124.40	112.60	11.80	9.73
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				

Certifié conforme
à l'original



ACTIF	Solde		Variation	
	30/04/2023	30/04/2022	Montant	%
Autres Titres				
Instruments de Trésorerie				
Disponibilités	22 368.98	21 690.80	678.18	3.13
512000 CREDIT AGRICOLE	22 368.98	21 690.80	678.18	3.13
Charges constatées d'avance	654.00	440.00	214.00	48.64
486000 CHARGES CONSTAT. D-AVANCE	654.00	440.00	214.00	48.64
TOTAL (II)	35 959.18	31 962.78	3 996.40	12.50
Frais d'émission d'emprunts à étaler (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL ACTIF (I à V)	46 463.18	42 302.78	4 160.40	9.83

Bilan Passif détaillé

PASSIF	Solde			Variation
	30/04/2023	30/04/2022	Montant	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel dont versé : 2 000	2 000.00	2 000.00		
101300 CAP.SOUSCR. APPELE VERSE	2 000.00	2 000.00		
Prime d'émission, de fusion, d'apport...				
Ecart de réévaluation				
Ecart d'équivalence				
Réserves :				
- Réserve légale	200.00	200.00		
106110 RESERVE LEGALE PROPR.DITE	200.00	200.00		
- Réserves statutaires ou contractuelles				
- Réserves réglementées				
- Autres réserves	9 243.69	8 776.26	467.43	5.33
106800 AUTRES RESERVES	9 243.69	8 776.26	467.43	5.33
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	6 977.75	8 467.43	-1 489.68	-17.59
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	18 421.44	19 443.69	-1 022.25	-5.26
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Autres				
TOTAL (I bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (II)				
EMPRUNTS ET DETTES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses	21 170.00	16 545.05	4 624.95	27.95
455170 C/C ASSOCIEE V.DUCRUET	21 166.00	16 545.05	4 620.95	27.93
455180 Cpte Courant Associé ANTHOUARD Henri	4.00		4.00	-
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 999.85	2 007.93	-8.08	-0.40
401000 FOURNISSEURS		428.00	-428.00	-100.00
401100 Fournisseurs	1 253.45	904.33	349.12	38.61
408100 FOURN. FACT.NON PARVENUES	746.40	675.60	70.80	10.36
Dettes fiscales et sociales	4 871.89	4 306.11	565.78	13.14
438600 ORG.SOCIAUX CAP	353.00	154.00	199.00	129.22
444000 IMPOTS SUR LES BENEFICES	1 081.00	1 500.00	-419.00	-27.93
445510 TVA A DECAISSER	1 338.00	1 037.00	301.00	29.03
445715 TVA COLLECTEE 20Pct	2 099.89	1 615.11	484.78	30.03
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				

PASSIF	Solde			Variation
	30/04/2023	30/04/2022	Montant	%
TOTAL (III)	28 041.74	22 859.09	5 182.65	22.67
Ecart de conversion passif (IV)				
TOTAL GENERAL PASSIF (I à IV)	46 463.18	42 302.78	4 160.40	9.83

AOAC

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 2 000 €uros

Siège social : Lieudit le Trian – 907 Chemin de la Plaine – 38210 TULLINS

Siret 480 066 174 00016 - RCS GRENOBLE

Texte des résolutions soumises à l'assemblée générale ordinaire du 23 octobre 2023

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 Avril 2023, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 6 977.75 €.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition de la gérance, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 30 Avril 2023 et la distribution de dividende, comme suit :

- | | |
|--|------------------------|
| • Autres réserves (<i>solde antérieur</i>) | 9 243.69 Euros |
| • Résultat de l'exercice | 6 977.75 Euros |
| Soit un bénéfice distribuable de | 16 221.44 Euros |
| qui sera réparti comme suit : | |
| • Distribution de dividende 4.50.00 € la part soit | 9 000.00 Euros |
| • Autres réserves (<i>nouveau solde</i>) | 7 221.44 Euros |

La mise en paiement devra avoir lieu au plus tard le 31 janvier 2024.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 25 juillet 1966 et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur chacune des conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, déclare approuver successivement chacune des conventions.

Chacune desdites conventions, soumise à un vote distinct auquel n'a pas pris part l'associé intéressé, conformément à la loi, a été approuvée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION

La collectivité des associés confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt, et autres nécessaires.

DUCRUET Valérie

A handwritten signature in dark ink, featuring a large, stylized 'V' and 'D' that are interconnected.

ANTHOUDARD Henri

A handwritten signature in dark ink, consisting of a stylized 'H' followed by a horizontal line and a small upward stroke.